

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**06 SEPTEMBRE 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le six du mois de septembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CARRIÈRE François, maire.*

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 30 août 2024

**Sont présents** : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard.

**Absents et excusés** : BÉGUÉ Elodie, SOULIÉ Jean-Marc.

**Secrétaire de séance** : JANKOWSKI Sandrine

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la location de la salle des fêtes pour des séances de yoga du rire. Le Conseil Municipal approuve ce rajout.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu et le procès-verbal de la dernière séance.

**APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE  
PUBLIC EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif doit être établi tous les ans et qu'il est obligatoire. Il est consultable sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Après présentation, le Conseil Municipal valide ce rapport.

**SALLE D'ACTIVITÉS : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR**

Monsieur le Maire indique que la commune a obtenu une aide au titre de la DETR mais que l'aide est d'un montant inférieur à ce que la commune avait sollicité. Aussi le conseil municipal doit délibérer à nouveau pour modifier le plan de financement.

Concernant la salle d'activités, Madame MOUYSET Sandrine souligne le caractère peu esthétique des blocs bétons placés devant la salle d'activités. Monsieur le Maire indique que ces blocs permettent de sécuriser l'espace et les personnes en cas d'actes malveillants ou accidentels. De plus, ces blocs étaient la solution la plus rapide à mettre en place à coût abordable pour la collectivité. Il indique que d'autres idées peuvent être envisagées en gardant l'objectif de protection du site.

**PROJET D'AMENAGEMENT CENTRE-BOURG AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER**

Monsieur le Maire rappelle que le partenariat avec l'Établissement Public Foncier (EPF) facilitera les droits de préemption dans le secteur concerné en cas de vente et les démarches auprès des propriétaires. L'aménagement de cet espace devra comprendre au minimum 25 % de logements sociaux. L'objectif est d'augmenter l'offre en locatif afin de garantir un effectif constant pour l'école, permettre l'embellissement du cœur du village, maintenir et restaurer de l'habitat ancien dans le prolongement de l'église classée.

## NOUVEAU ZONAGE FRANCE RURALITÉS REVITALISATION : EXONERATION AU TITRE DE LA TAXE FONCIÈRE ET DE LA CFE

L'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a instauré un nouveau zonage dénommé "France Ruralités Revitalisation" au 1<sup>er</sup> juillet 2024 et créé de nouvelles dispositions en matière d'exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises. La commune a jusqu'au 19 septembre 2024 pour délibérer concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ce qui est de la CFE, elle est perçue par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire précise que ces exonérations ne sont assorties d'aucune compensation pour la perte de recettes qu'elles entraînent pour la collectivité. Il propose l'instauration de cette exonération afin de favoriser l'implantation d'entreprises sur le territoire et ainsi permettre le développement économique local. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

## RESTITUTION ETUDE FAISABILITE CHAUFFAGE RESIDENCE DE LA FONTAINE

Le bureau d'études EFI de Rignac a effectué une étude de faisabilité concernant le remplacement de la chaudière gaz de la Résidence de la Fontaine afin de déterminer quel type d'énergie pourrait remplacer le gaz (gaz + PAC / bois énergie). La commune pourrait prétendre à une aide en passant en mode de chauffage bois, et bénéficierait d'une étiquette énergétique favorable. Le coût d'une chaudière bois serait équivalent à celui d'une chaudière gaz déduction faite des aides potentielles.

## ECOLE – SIVOS PAYS SEGALI

64 enfants sont inscrits à l'école pour l'année 2024-2025, dont 2 qui effectueront leur rentrée en janvier 2025. La réunion de rentrée devrait avoir lieu courant septembre dans les locaux de l'école.

Monsieur SOLIER indique qu'une réunion des agents référents du secteur a été organisée par le SIVOS pour rappeler les conditions de travail et de sécurité.

Le SIVOS est confronté à des problèmes d'impayés très importants au niveau des écoles. Il envisage de bloquer les réservations des services de garderie et cantine aux familles qui ne payent pas.

Le SIVOS et la Commune ont acheté treize vélos/trottinettes/tricycles pour remplacer les anciens trop abîmés pour être réparés. S'agissant d'une opération d'investissement, la commune participe financièrement à cette acquisition à hauteur de 50%.

## PAYS SEGALI COMMUNAUTE

**Voirie** : les travaux sont terminés sur la commune. Mme POUGET Sabine signale que l'entreprise a oublié un trou dans un accotement à Drulhe. Elle indique également que dès la fin des travaux, le chemin de la Courtoirade a été abîmé. Un contrôle et un signalement de celui-ci sera fait auprès des services de la Communauté. Concernant les travaux de Grandsagnes, Mme MOUYSSSET Sandrine indique que l'entreprise a accroché l'angle d'un bassin ainsi que le panneau du village. De plus, la bosse qui bloquait l'écoulement des eaux du champ de M. BASTIDE a été comblée. A voir ce que cela donnera lors du prochain orage.

M. POUGET Georges passera pour faire le tour de la voirie avec les élus et décider des travaux à engager pour 2025, le mercredi 23 octobre à 9h00. Les élus ont jusqu'au prochain conseil pour signaler les routes qui nécessiteraient un entretien particulier.

**Projet « autoconsommation collective »** : partenariat SIEDA – Pays Ségali Communauté

Le SIEDA travaille depuis de nombreuses années avec les collectivités pour réduire leurs consommations d'énergies et développer la production des énergies renouvelables. Actuellement, le SIEDA a proposé un AMI pour la réalisation de projets d'autoconsommation collective sur le territoire aveyronnais. Lors de ces études, le SIEDA a constaté que les projets d'autoconsommation collective ne dépassent que rarement les 50% d'énergie autoconsommée. Financièrement, le projet n'est pas optimisé car le reste de la production est réinjecté sur le réseau et revendu à un prix inférieur au tarif d'achat de l'électricité du marché. Électriquement, cela génère des contraintes sur le réseau car la production n'est pas consommée localement, ce qui réduit la capacité d'injection sur ce même réseau.

La problématique qui en découle est : comment réussir à autoconsommer à tout moment 100% de la production par un pilotage intelligent du territoire ? La philosophie du projet est de diminuer au maximum les consommations en période hors ensoleillement, en les déplaçant sur les périodes solaires afin de maximiser l'utilisation de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque et ainsi augmenter au maximum le taux d'autoconsommation. Ce déphasage des consommations sera réalisé à partir d'un réseau d'objets connectés qui fera remonter et enverra les informations des bâtiments et des unités de production photovoltaïque, permettant de piloter les points de consommation en fonction de la production solaire.

Bien que cette approche gère une bonne partie de la production photovoltaïque, nous ne serons toujours pas à 100% d'autoconsommation. C'est pourquoi le système intégrera un dispositif de batteries de stockage, associées aux panneaux solaires, ayant pour fonction de stocker le surplus produit par les panneaux afin de décaler la consommation en dehors des heures de pointe et autoconsommer la totalité de l'énergie produite. Ces actions permettent de soulager la charge sur les réseaux de distribution publique.

L'adhésion à ce projet ne nécessitera aucun investissement financier de la part des communes participantes. En effet, tous les coûts liés à l'installation et à la mise en œuvre des infrastructures nécessaires seront pris en charge intégralement par le SIEDA.

**EPAGE VIAUR** : Mme JANKOWSKI Sandrine donne le compte rendu de la dernière réunion.

Pour rappel, l'EPAGE compte 85 communes situées sur 3 départements. 76% de ce territoire est consacré à l'agriculture. Les élus étaient réunis le 3 septembre 2024 pour la signature du 3<sup>ème</sup> contrat de rivière Viaur, un contrat à hauteur de 19 millions d'euros pour 5 ans pour la réalisation de travaux divers tel que : restauration des cours d'eau, désimperméabilisation, plantation de haies, pâturage tournant, gestion des plants d'eau, gestion des espèces animales et de la biodiversité (zone Natura 2000).

L'EPAGE intervient au niveau des scolaires, mais aussi auprès des associations comme celle de notre commune « Sur les chemins de Boussac et du Ségala » pour des travaux de réparation des passerelles, prévus le 28 septembre 2024.

<b>LOCATION SALLE DES FÊTES</b>
---------------------------------

Monsieur le Maire indique avoir reçu Mme CARRIÉ Sarah, sophrologue et animatrice yoga du rire, courant juillet dans le cadre de la recherche d'une salle pour la création d'un club de rire sur le secteur du Pays Ségali. Mme CARRIÉ proposerait des séances de yoga du rire. Elle proposait déjà cette prestation à Gramond mais recherche une salle plus conviviale. Monsieur le Maire précise que ces séances auraient lieu les mardis des semaines impaires, sauf en périodes de vacances scolaires, de 18h00 à 19h00. Monsieur BLANC Stéphane propose un tarif à 15 € la séance, jusqu'au 31 décembre 2024. Le Conseil valide cette location et ce tarif.

## QUESTIONS DIVERSES

### **BIBLIOTHEQUE :**

La mairie de Baraqueville propose une rencontre pour faire un point sur le fonctionnement du réseau de bibliothèque. Une date avait été annoncée mais a dû être reportée.

### **SUBVENTION ANS :**

Monsieur le Maire informe que l'Agence Nationale du Sport a octroyé à la Commune une subvention pour la création d'un espace de loisirs type « fitness ». Cet espace est à délimiter. La mise en place de ces agrès sera l'occasion de mettre aux normes l'espace de jeux devant la mairie.

### **PERSONNEL :**

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu en entretien deux personnes pour le poste d'agent technique non permanent pour un accroissement temporaire d'activités. Compte tenu de la charge de travail, une personne sera recrutée pour 3 mois à temps complet, avec possibilité de renouvellement de ce contrat.

### **COMMISSION URBANISME :**

Monsieur le Maire indique que la commission urbanisme sera convoquée le jeudi 19 septembre à 9h00 dans l'optique de la rencontre avec Polygone au sujet du projet de construction à l'Eminade.

### **TELETHON**

Mmes POUGET et BOUZID indiquent que la date du Téléthon a été arrêtée au 30 novembre 2024. Une réunion avec les associations communales et la commission « animations » est prévue pour le 20 septembre à 20h30.

### **SORTIE CONSEIL MUNICIPAL**

La sortie annuelle du Conseil Municipal aura lieu le dimanche 22 septembre 2024. M. HENRY présente le programme de la journée avec le matin visite des grottes de Foissac et repas à Villeneuve. Le départ est fixé à 9h15 devant la mairie.

---

Le Maire,  
François CARRIERE



Le secrétaire de séance  
Sandrine JANKOWSKI

